



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 19 novembre 2020**

L'an deux mille vingt le 19 novembre à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Châteaubourg dans la salle la clé des champs, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Madame Marie DAUGAN (suppléant de M. BELLOIR), Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Jean RONSIN, Jean Francis RICHEUX, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Jean-Pierre MARTIN, Bernard LOUAPRE, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS

Pouvoir : de Monsieur BONNIN à Monsieur DEMOLDER, de Madame MACE à Monsieur DEMOLDER, de Monsieur PERRIN à Monsieur RICHEUX

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUDA, Marie-Edith MACE, Sandrine ROL, Messieurs Marc HERVE, Guillaume PERRIN, Philippe BONNIN, Nicolas BELLOIR,

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON (Payeur Départemental), Messieurs Antoine DECONCHY et Olivier CHAUVIERE et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Jean Francis RICHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 12

Nombre de Membres du Comité votants : 15

Date de la convocation : le 12 novembre 2020

ADMINISTRATION GENERALE

N°20_11-2_08 Fixation du taux de financement des antennes secondaires pour 2021

Comité Syndical du 19 novembre 2020

N°20_11-2_08 Fixation du taux de financement des antennes secondaires pour 2021

Conformément à ses statuts et à son règlement financier, la fixation de la participation du SMG-Eau35 au financement des antennes secondaires se fait annuellement par le comité syndical.

Au vu de la situation, il est proposé de maintenir le taux de financement des antennes secondaires à 20% du montant H.T. des dépenses

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **MAINTENIR** pour l'année 2020 à 20% du montant H.T. des dépenses, le taux de participation du SMG-Eau35 aux antennes secondaires.

Les membres du comité prennent acte de ces décisions

Fait à Rennes, le 19 Novembre 2020
Le Président,

Joseph BOIVENT

